(CE) No. 1907/2006



1/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PREVICUR ENERGY UFI KE50-2081-X006-HDSF Code du produit (UVP) 06396712, 81705194

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV

> J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen)

Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11

Téléfax +32(0)2/534 35 76

Service responsable E-mail: sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Bayer CropScience SA-NV** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)

**Centre Antipoisons** 

(Belgique)

+32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)

**Duché de Luxembourg)** 

Centre Antipoisons (Grand- +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée. H317

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

(CE) No. 1907/2006



2/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Propamocarbe
- Fosétyl



Mention d'avertissement: Attention

# Mentions de danger

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Propamocarb: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fosétyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés Informations toxicologiques:

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Concentré soluble (SL)

530 g/l Propamocarbe (CAS-No 24579-73-5) et 310 g/l Fosétyl (CAS-No 15845-66-6)

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

(CE) No. 1907/2006



3/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11 / B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

Nom	NoCAS / Classification		Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Propamocarbe	24579-73-5	Skin Sens. 1, H317	47,30
Fosétyl	15845-66-6	Eye Dam. 1, H318	27,70
Chlorure de sodium	7647-14-5 231-598-3	Non classé	>= 1,0

# Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Si les

troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un

ophtalmologiste.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un

médecin ou un centre AntiPoison.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les symptômes suivants peuvent apparaître :, Léthargie, Ataxie,

Spasme, Local:, effets sensibilisants

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de

cholinestérase.

**Traitement** Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est

recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du

charbon médicinal et sulfate de sodium.

(CE) No. 1907/2006



4/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11 / B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone

(CO), Oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur

l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

# **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

**Indications pour la** Pas de précautions spéciales.

(CE) No. 1907/2006



5/12

# PREVICUR ENERGY

 Version 11 / B
 Date de révision: 04.10.2022

 102000004473
 Date d'impression: 04.10.2022

protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et

éventuellement prendre une douche.

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Chlorure de sodium	7647-14-5	10 mg/m3 (TWA)		OES BCS*

<sup>\*</sup>OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est

nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des

appareils respiratoires.

Protection des mains Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à

la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et

(CE) No. 1907/2006



6/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux

toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0.4 mmIndice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polvester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

Mesures générales de

protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le

produit:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** Liquide

Couleur incolore à jaune clair

Odeur sans odeur

Seuil olfactif Donnée non disponible Point/intervalle de fusion Donnée non disponible Point d'ébullition Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible Limite d'explosivité, Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité.

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair > 120 °C (1.013 hPa),

Température d'auto-

inflammabilité

300 °C

Température de Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006



7/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

décomposition autoaccélérée (TDAA)

pН 6,0 - 7,5 (100 %) (23 °C)

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique 36,9 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Hydrosolubilité complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Propamocarb: log Pow: 0,84

Fosétyl: log Pow: -0,70

59 mN/m (20 °C) **Tension superficielle** 

Déterminé dans une solution dilué à 1% dans l'eau distillée.

Pression de vapeur Donnée non disponible Densité env. 1,12 g/cm3 (20 °C) Densité relative Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

**Explosivité** Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Propriétés comburantes Donnée non disponible Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

# **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

(CE) No. 1907/2006



8/12

# PREVICUR ENERGY

 Version 11 / B
 Date de révision: 04.10.2022

 102000004473
 Date d'impression: 04.10.2022

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 2,27 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Lésions oculaires** Pas d'irritation des yeux (Lapin)

graves/irritation oculaire

0 - -- - 11. 111 - - 41 - -- -- - - - - 1... 1 - 1.

Sensibilisation respiratoire

Peau: Sensibilisant (Souris)

ou cutanée OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (ELGL)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Propamocarb : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fosétyl: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Propamocarb : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Fosétyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Propamocarb : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fosétyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Propamocarb : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Fosétyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

(CE) No. 1907/2006



9/12

# PREVICUR ENERGY

 Version 11 / B
 Date de révision: 04.10.2022

 102000004473
 Date d'impression: 04.10.2022

Propamocarb : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fosétyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

#### Evaluation de la toxicité pour le développement

Propamocarb : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Propamocarb sont liés à la toxicité maternelle.

Fosétyl: Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 98 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les** CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) > 97 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes** CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 97 mg/l

aquatiques Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Propamocarb:

rapidement biodégradable

Fosétyl:

rapidement biodégradable

**Koc** Propamocarb: Koc: 719

Fosétyl: Koc: 0,1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Propamocarb:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Fosétvl:

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

(CE) No. 1907/2006



10/12

# PREVICUR ENERGY

Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

Mobilité dans le sol Propamocarb: Légèrement mobile dans le sol

Fosétyl: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Propamocarb: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fosétyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

> après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

# **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

# **14.1 – 14.5** Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

(CE) No. 1907/2006



11/12

# PREVICUR ENERGY

 Version 11 / B
 Date de révision: 04.10.2022

 102000004473
 Date d'impression: 04.10.2022

# **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)
Numéro d'agréation / Belgique 9826P/B

Classe de toxicité

В

(Belgique)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
Clx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

M La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des

irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en

(CE) No. 1907/2006



# PREVICUR ENERGY

12/12 Version 11/B Date de révision: 04.10.2022 102000004473 Date d'impression: 04.10.2022

fonction de la période d'échantillonnage.

**MARPOL** MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) No.-CAS

Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) No.-CE Organisation de coopération et de développement économique OCDE

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN **Nations Unies** 

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N°

2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement

REACH.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.